

Membres en exercice : 15
Membres présents : 8
Nombre de pouvoirs : 5
Membres votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2025

Le huit décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire.

Date de convocation : 3 décembre 2025

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Pierre-Alain MENNERON, Carole ANDRIES, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Hervé ALOTTO (donne pouvoir à Pascal Perrier), Elise BRALET (donne pouvoir à Florent Cholat), Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Lucie Harreau), Jean Paul JULIEN (donne pouvoir à Pascal Souche), Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert Collavet)

Secrétaire de séance : Pascal PERRIER

DEL2025_089 : SICCE - Approbation convention PS Jeunes

Il est rappelé que le territoire dispose actuellement d'une offre jeunesse concentrée autour des accueils collectifs de mineurs (ACM) et des services jeunesse municipaux. Si ces dispositifs répondent à une partie des besoins, ils peinent à toucher une frange croissante de jeunes confrontés à des freins structurels :

- Problématiques de mobilité, limitant l'accès aux activités et aux services
- Manque d'accès à l'information sur les droits, les dispositifs et les opportunités qui les concernent ;
- Augmentation des situations de vulnérabilité, notamment en lien avec la santé mentale, l'isolement social ou le décrochage ;
- Présence de jeunes dits "invisibles", en rupture avec les institutions et les structures classiques ;
- Trajectoires complexes pour certains jeunes accompagnés par la mission locale, révélant des parcours marqués par des ruptures multiples

Dans ce contexte, il devient essentiel de repenser l'action jeunesse en allant au-devant des jeunes, en valorisant leur parole, et en favorisant leur engagement citoyen à travers des projets ancrés dans leur quotidien.

En réponse à ce contexte, la PS Jeunes (Prestation de Service Jeunes) est une aide proposée par les Caf depuis le 1er janvier 2020 pour encourager les initiatives des adolescents de 12 à 25 ans et renforcer leur accompagnement éducatif.

Par la coordination de la CTG au sein du SICCE, la PS jeunes construit une alliance territoriale pour accompagner les parcours de vie des enfants et des jeunes.

Par le portage technique du Centre Socioculturel André Malraux, la PS jeunes bénéficie d'un animateur qualifié répondant au cahier des charges de la CAF et en lien avec des actions déjà initiées et mises en place.

Au travers de la CTG, 5 communes s'engagent à la mise en place de cette PS jeunes à partir du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025 : Champagnier, Champ-sur-Drac, Jarrie, Montchaboud et Saint-Georges de Commiers. En fonction du potentiel fiscal et du nombre d'habitants, ces 5 communes participent financièrement à l'exécution de cette PS jeunes.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver et d'autoriser la signature de la Convention PS jeunes 2025 pour le territoire des 5 communes membres du SICCE.**

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Pascal PERRIER
Secrétaire



A handwritten signature of Pascal Perrier.

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 12 DEC. 2025
Publié le : 12 DEC. 2025